

Dans le premier intitulé *Le Souverain Pontife*, les Pères du Concile, après avoir brièvement fait connaître les ruses et exposé les projets audacieux des impies qui s'attaquent au pouvoir temporel du Pape, louent le zèle de ceux qui ont contribué au *devoir de St. Pierre* et à l'envoi des braves volontaires qui sont allés s'enrôler sous le drapeau pontifical. Ils félicitent ces nobles enfants du Canada; ils appellent sur leurs têtes une gloire immortelle et une récompense éternelle, puis ils nous invitent à prier avec ferveur pour le Chef visible de l'Eglise.

Le second chapitre a pour titre *La Propagation de la Foi et la Sainte Enfance*, et le troisième *L'éducation de la jeunesse*. Ici les parents sont avertis qu'il ne suffit pas de veiller sur la vie corporelle et la santé de leurs enfants, mais qu'il faut encore développer en eux les germes de vertu que la nature et la grâce du baptême ont déposés dans leurs cœurs. Chaque maison devrait être comme le séjour béni de Nazareth. Quant aux maîtres et maîtresses à qui doit être confié l'éducation des enfants, il faut qu'ils soient irréprochables sous le rapport de la religion et des mœurs.

En traitant des *livres et journaux*, matière du quatrième chapitre, voici ce que disent les Pères du concile des mauvaises publications qui ont été signalées dans ce derniers temps: "Les mauvais journaux, que nous voulons signaler plus expressément, sont ceux dont les éditeurs et les collaborateurs ont appris, sur les genoux d'une mère chrétienne et sur les bancs d'une école catholique, les dogmes et les préceptes de la sainte Eglise, et qui maintenant sont en révolte contre elle. Chaque jour les colonnes de ces journaux sont souillées par des insultes à l'Eglise, à son chef, à ses ministres, à ses sacrements, à ses dogmes, à ses pratiques les plus autorisées. Ces hommes, ennemis de la vraie foi et oublieux de leur propre salut, insinuent continuellement dans leurs écrits l'indifférentisme, c'est-à-dire, un système qui s'accommode des croyances religieuses les plus contradictoires, et prétend ouvrir le port du salut éternel aux sectateurs de toutes les religions quelles qu'elles soient. Ils louent facilement tout ce qui se fait en dehors de l'Eglise catholique ou même contre elle. Ils répètent avec complaisance les calomnies de l'hérésie et de l'incrédulité, et trop souvent ils en inventent eux-mêmes. Ils se font les échos de toutes les accusations sansongères portées contre le clergé catholique; mais ils n'accueillent pas, ou dénaturent les défenses des accusés. Le silence affecté, que ces hommes gardent dans bien des circonstances où un enfant de l'Eglise ne peut se taire, trahit encore la tendance anti-religieuse des feuilles qu'ils publient."

"Reste à conclure qu'aucun catholique ne peut, sans pécher grièvement, avoir la propriété de tels journaux, ni les rédiger, ni les publier, ni s'en faire le collaborateur, ni contribuer à les répandre."

On a fait beaucoup de bruit, on a poussé de fortes clameurs il n'y a guère longtemps parce que, disait-on, le clergé s'occupait d'élections et de politique. Voici ce que disent encore les Pères du concile à ce sujet:

"Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très-Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique. Ne pouvant pas, ou n'osant pas nier la vérité de ce jugement que Jésus-Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, ils veulent en restreindre l'objet à la conduite privée. Ils admettent bien que, dans la conduite privée, il n'est pas permis de penser d'une manière déraisonnable, de parler comme un insensé, d'agir sans vérité, sans honneur et sans pudeur; ils veulent bien reconnaître que le clergé a raison de demander au nom de Dieu que l'on s'abstienne de ces énormités dans la conduite privée. Mais du moment qu'il s'agit de politique, ces mêmes hommes nous accusent de tyrannie et de despotisme

parce que nous réprouvons la licence effrénée de tout penser, de tout dire, de tout faire. Eh quoi! nous refuserait-on le droit de protester contre des idées extravagantes, contre des paroles licencieuses, contre le vol, contre le parjure, contre les violences injustes, contre le blasphème, contre l'intempérance, contre le meurtre même, du moment que ces excès se feraient au nom de la liberté, au nom d'un parti politique, au nom d'une opinion quelconque?.....

"Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps que la constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire."

Nous voudrions avoir plus de place à notre disposition; nous ferions encore d'autres extraits de cette lettre pastorale, admirable de sagesse, de prudence et de précision. Nous résumerions ce qu'elle dit relativement au serment, aux sociétés secrètes, à l'intempérance et à l'usure. Oh! fasse le ciel que tous nous suivions à la lettre les enseignements et les conseils que nous donnent nos premiers pasteurs! Les individus, les familles, la société toute entière connaîtront alors le vrai bonheur et jouiront d'une solide et durable prospérité. Mais si nous voulons agir en dehors de ces enseignements, nous verrons bientôt s'établir en permanence au milieu de nous le désordre, la ruine et tous les plus affreux malheurs.

C'est avec plaisir que nous accusons réception d'un petit ouvrage, intitulé: *Alphabet ou Syllabaire d'après une nouvelle méthode par F. E. Juneau et N. Lacasse*. Nous félicitons sincèrement les auteurs de ce travail, bien humble, il est vrai, mais qui a son importance et qui produira du bien. Nous avons remarqué avec bonheur que les exercices de lecture sont tous parfaitement choisis: bons conseils, maximes pieuses et utiles, voilà ce qu'on doit surtout donner comme nourriture à l'âme des jeunes enfants.

Utilité de la sciure de bois

A la demande qui nous a été faite de la part d'un cultivateur, sur le meilleur parti que l'on peut tirer de la sciure de bois au point de vue agricole, nous croyons bon de reproduire l'article suivant de M. L. De Vaugelas:

La sciure de bois est une matière végétale, et par conséquent elle ne peut manquer d'entrer avec profit dans la composition des fumiers d'étable. On emploie avec avantage comme litière les feuilles sèches, les genêts, les bruyères et autres débris de végétaux: pourquoi les sciures ne joueraient-elles pas le même rôle?

Le meilleur système consiste donc à mettre la sciure de bois sous les animaux, en la mélangeant avec la paille; elle s'imprègne alors de purin, elle se décompose peu à peu, et constitue par conséquent ainsi un excellent engrais qui se trouve dans les meilleures conditions d'assimilation pour les plantes.

La sciure, et particulièrement celle provenant des bois résineux, agit d'un côté comme élément fertilisant, et de l'autre elle contribue à l'assainissement des étables. C'est là du moins ce qui a été constaté par tous ceux qui en ont fait usage jusqu'à ce jour. Les vaches dans la litière desquelles on mélange de la sciure de sapin ne prennent jamais des enfures au pis, maladie très-commune après le vêlage, et qui cause une grande perte de lait; c'est aussi un excellent préservatif de l'enfure de la mamelle des vaches.